

suisant la pratique de la Chambre et il y a manifestement eu une pratique d'établie à cet égard. Peut-être pour le moment la Chambre pourrait-elle autoriser les secrétaires parlementaires à répondre brièvement au nom du ministre, et ensuite, nous passerons à l'ordre du jour.

[Français]

**M. Prud'homme:** Monsieur le président, je remercie l'honorable député de Cape Breton-East Richmond...

[Traduction]

... de ses encouragements à mon accession à un haut poste dans l'avenir.

[Français]

Monsieur le président, je désirerais informer l'honorable député que l'honorable ministre termine cette semaine ses rencontres avec les divers premiers ministres de toutes les provinces du Canada et les divers ministères de chacune des provinces—il est aujourd'hui dans les provinces Maritimes—et que si quelque publication des rapports doit se faire, elle se fera lorsque les consultations seront entièrement terminées avec les gouvernements.

En ce qui a trait à la dernière partie de la question de l'honorable député de Sherbrooke, sans vouloir révéler le contenu des délibérations qui se sont poursuivies à Québec, et auxquelles j'assistais, je désire l'informer qu'il y a lieu d'espérer que les nombreuses instances, notamment celles de la collectivité de Sherbrooke, pour faire en sorte que le gouvernement provincial reconnaisse l'urgence de...

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le député de Cape Breton-East Richmond demande la parole pour un rappel au Règlement.

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Oui, monsieur l'Orateur, et c'est sur la même question. Je désire attirer votre attention sur ceci: le précédent qu'on a mentionné remonte à l'époque où le gouvernement suivait le système de liste de présence et où les députés n'avaient pas l'occasion de poser des questions même aux ministres suppléants. Maintenant que le premier ministre a jugé bon de laisser tomber le système de liste de présence, je pense qu'il devrait au moins désigner des suppléants pour pallier à l'absence des ministres. Ceux-ci sont parfois dans la nécessité de s'absenter et ce n'est pas cela que je critique, mais j'affirme que le premier ministre a l'obligation de fournir aux députés de la Chambre des ministres suppléants afin que ce non-sens prenne fin immédiatement et

### Questions orales

pour toujours car on s'y est opposé depuis le premier jour où cela a commencé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que nous n'allons pas nous attarder de nouveau à un interminable rappel au Règlement et une série de questions de privilège. J'espère que nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour. Toutefois, le secrétaire parlementaire désire poursuivre la question et je n'ai pas d'autre choix que de l'écouter.

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, je désire simplement faire une remarque. La coutume veut que les députés de l'autre côté de la Chambre adressent des questions aux députés de ce côté qui ne sont pas ministres, y compris les présidents des comités et les secrétaires parlementaires. Je ne vois pas pourquoi le Règlement devrait être interprété de façon aussi restrictive que le préconise le député de Cape Breton-East Richmond.

**M. Diefenbaker:** C'est insensé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant d'entendre le rappel au Règlement du député, je pourrais peut-être souligner que les députés, y compris le secrétaire parlementaire semblent disposés à poursuivre la question. J'écouterai donc tous les députés qui désirent intervenir.

[Français]

**M. Pelletier (Sherbrooke):** Je pose la question de privilège, monsieur le président.

Je pense qu'il n'y a pas que le député de Cape Breton-East Richmond qui ait été élu par le peuple canadien; j'ai été également, et j'ai le droit d'obtenir des réponses.

[Traduction]

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne prétends pas retirer au député son droit de représenter ses commettants, mais je lui suggère de les représenter comme il se doit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Si par hasard on allait créer à la Chambre un précédent permettant d'enfreindre le Règlement, je pourrais exposer certains précédents particulièrement intéressants d'utilisation de langage non parlementaire. La semaine dernière, un précédent s'est produit qui a été considéré comme irrecevable à cause de l'utilisation d'un langage non parlementaire mais quelques instants plus tard un député de ce côté-là a employé également un terme non parlementaire. Si on a l'intention de créer un précédent, abandonnons le Règlement et repartons à zéro.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si les députés sont d'avis que cette question est résolue, revenons-en aux travaux de la Chambre.